



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service interministériel de défense
et de protection civiles

Dimanche 17 septembre 2023

Passage en vigilance orange pour orages

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en vigilance orange pour risque d'orages violents.

Début de l'événement : dimanche 17 septembre 2023 à 17 h

Fin de l'événement : dimanche 17 septembre 2023 à 20 h

Situation :

En milieu d'après-midi, de forts orages se développent sur la façade Atlantique. Ils se renforcent et progressent vers les terres. En fin de soirée/début de nuit, les orages se déplacent sur l'Est du Limousin où ils finissent par s'évacuer.

À leur passage, de très fortes rafales de vent sont attendues, pouvant dépasser les 100 km/h, de très fortes chutes de grêle ainsi que des cumuls significatifs (40 voire 50 mm) en peu de temps. Ils sont également accompagnés d'une activité électrique soutenue.

Prévisions pour le Lot-et-Garonne :

Aujourd'hui, le soleil domine une bonne partie de la journée, mais le temps devient orageux en fin d'après-midi. Les orages, accompagnés de pluies sont parfois forts, et localement des chutes de grêle sont possibles.

On prévoit au maximum jusqu'à 25 millimètres de pluie dans la vallée du Lot.

À la tombée du jour, le vent de Sud à Sud-Ouest est assez fort, sur le Néracais, le Brulhois et les petites Landes, avec des rafales atteignant 95 km/h.

Températures maximales : entre 30 et 32 degrés.

Au cours de la nuit prochaine :

En début de soirée, le temps est orageux, de la grêle peut accompagner les averses. Rapidement, le caractère orageux s'amenuise, et vers minuit ne persistent plus que de rares averses. En seconde partie de nuit, le temps redevient sec.

Les conséquences possibles :

- précipitations fortes par endroit (cumul possible 30mm d'eau).
- risque de grêle
- vent pouvant atteindre 100km/h

Il est conseillé aux maires de :

- Se tenir informés de la situation à l'aide de la carte vigilance de Météo France accessible par Internet à l'adresse suivante : www.vigimeteo.com
- Informer la préfecture en cas de situation dépassant leurs compétences.
- Diffuser les conseils de comportement adaptés au phénomène prévu auprès de la population.
- Informer le préfet des manifestations à risque prévues sur la commune (rassemblements, manifestations sportives, culturelles ou associatives, etc.).
- Informer les organisateurs de manifestations prévues dans la commune de l'alerte météorologique (rassemblements, manifestations sportives ou culturelles ou associatives).
- Interdire les manifestations en fonction de la nature du risque et du type de manifestation dans le cadre de leurs pouvoirs de police.
- Informer les directeurs des campings ouverts de la situation météorologique.
- Assurer la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et/ou de la Réserve Communale de Sécurité Civile si nécessaire

Le SIDPC reste à votre disposition pour tout complément d'information au 06.85.30.11.90.

VIGILANCE ORAGES



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi



Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol

